



APPEL A CANDIDATURES DISPOSITIF ARTISTIQUE POUR LES ENFANTS DE 0 A 2 ANS & ADULTES ACCOMPAGNANTS

Article 1 – OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

1.1. OBJET DE LA CONSULTATION « APPEL A CANDIDATURE »

La présente consultation a pour objet la conception, la réalisation, l'acheminement, l'installation et la présentation d'un dispositif artistique pour les enfants de 0 à 2 ans et les adultes les accompagnants au sein de mille formes Montpellier, centre d'initiation à l'art pour les 0 à 6 ans.

1.2. CONTEXTE

Etablissement culturel de la ville de Montpellier, mille formes Montpellier est un centre d'initiation à l'art pour les 0 à 6 ans gratuit et ouvert à tous. Le Centre d'art s'inscrit dans l'ambition portée par la ville de construire une *Ville à hauteur d'enfants*, où les plus jeunes sont pleinement considérés comme des publics, des explorateurs et des citoyens à part entière.

Pensé comme un espace de création artistique, de découverte, d'expérimentation et de partage, mille formes Montpellier accompagne les enfants dès le plus jeune âge dans leur rencontre avec la création artistique et le monde sensible. À travers le jeu, l'exploration, la manipulation, l'imaginaire et l'émerveillement, les enfants et leurs accompagnants sont invités à vivre ensemble des expériences artistiques qui éveillent la curiosité, développent le regard et ouvrent de nouveaux espaces d'expression.

La programmation artistique se construit en partenariat avec le Centre Pompidou et en dialogue étroit avec des artistes contemporains suivant un rythme de deux saisons par an. Ainsi, mille formes Montpellier met en lumière la diversité des pratiques artistiques et favorise les rencontres entre les enfants et leurs accompagnants, les œuvres et les artistes.

La scénographie du lieu a été imaginée par l'architecte et plasticienne Sara de.Gouy comme une œuvre immersive à part entière accueillant les différentes propositions artistiques. L'identité visuelle du réseau mille formes a quant à elle été conçue par le graphiste et artiste Paul Cox.



mille formes Montpellier appartient au réseau mille formes, initié par la Ville de Clermont-Ferrand en partenariat avec le Centre Pompidou.

Cet appel à candidatures est développé dans le cadre d'une démarche participative des enfants dans les décisions impactant leur quotidien.

Le dispositif artistique commandé sera présenté au sein de mille formes Montpellier du 21 mars au 15 août 2027 (dates prévisionnelles) dans l'espace intitulé « La Bulle aux bébés », dédié aux enfants de 0 à 2 ans ainsi qu'à leurs parents et accompagnants, avant d'entamer une itinérance auprès de différents partenaires.

Deux temps de sélection seront mis en place :

- Phase 1 : Présélection de trois candidats ou groupement artistique par un comité composé de professionnels de la culture, de l'éducation et de la petite enfance.
- Phase 2 : Sélection parmi ces trois propositions artistiques par un groupe d'enfants experts accompagné par le Centre d'art mille formes Montpellier dans le cadre d'un parcours d'éducation artistique et culturel dédié.

1.3. COMMANDITAIRE

Le commanditaire est mille formes Montpellier situé à l'adresse suivante : Les Echelles de la Ville, 1 place Paul Bec 34 000 Montpellier.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DE LA COMMANDE

2.1. ENJEUX

Le projet contribuera à **l'éveil artistique et culturel des enfants de 0 à 2 ans**, tout en s'adressant également aux **parents, aux adultes accompagnants** et, plus largement, à la société, tant sur le plan **esthétique qu'intellectuel et/ou pédagogique**.

Le projet s'inscrit dans une **démarche novatrice**, prenant en compte les enjeux de la **pédagogie par l'émerveillement et le jeu** et de **l'apprentissage par l'expérience multisensorielle**. Il encouragera **l'exploration, la créativité et l'expérimentation**, tout en rendant les **participants auteurs de leurs gestes et de leurs apprentissages**. Il intégrera également les apports **des recherches en neurosciences concernant le développement émotionnel et social**, ainsi que **le développement sensoriel et moteur des tout-petits**.



2.2. OBJECTIFS

Ce projet, innovant tant dans sa démarche globale que dans sa mise en œuvre, devra être conçu pour **résister** à un usage intensif quotidien correspondant à une fréquentation d'environ **100 personnes par jour**, tout en intégrant **les enjeux d'écoconception et de durabilité**.

L'ensemble du projet répondra au **cahier des charges** fourni après la présélection des candidat-es, en accordant une attention particulière aux **normes relatives à la petite enfance** qui y seront annexées.

Un **bureau de contrôle** sera mandaté au cours de **la conception, de la production et de la mise en place du projet artistique**.

Le dispositif artistique devra pouvoir **se déployer facilement** dans le cadre de la programmation **hors-les-murs** et être **modulable en fonction des usages**.

2.3. FINANCEMENT

Le dispositif artistique retenu sera produit et financé par mille formes Montpellier. En contrepartie, mille formes Montpellier devient propriétaire des éléments matériels composant le dispositif réalisé et pourra le conserver, le présenter, le prêter et le faire circuler, notamment dans le cadre de programmations hors les murs ou d'itinérances, dans le respect de son intégrité et des intentions artistiques définies avec l'artiste. L'artiste conserve l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle, et notamment ses droits d'auteur.

L'enveloppe globale pour la réalisation du projet lauréat est de 12.000 € TTC incluant :

- Les honoraires de l'artiste (ou du groupement d'artistes) lauréat(s), la cession des droits d'exploitations afférents, et un temps de présentation publique : 5.000 €.
- Les frais de conception, de production, de transport entre l'atelier de production et mille formes Montpellier et d'installation du dispositif artistique comme décrite dans le détail de la proposition artistique validée par le jury : 7.000 €.

Les éventuelles propositions de workshop avec les enfants experts feront l'objet d'une bourse distincte s'ajoutant à l'enveloppe globale et ce suivant le projet développé à la fois par l'artiste ou le groupement artistique et l'équipe de mille formes Montpellier.



Le montage du dispositif artistique ne devra pas excéder deux journées et sera réalisé avec le soutien de l'équipe technique de mille formes Montpellier.

Le passage du bureau de contrôle sera coordonné directement par mille formes Montpellier et fera l'objet d'une enveloppe annexe.

ARTICLE 3 – ORGANISATION GENERALE DE LA PROCEDURE

3.1. PHASE DE CANDIDATURES : SELECTION DES CANDIDATS

Lors de cette première phase, les candidats sont invités à remettre un dossier de candidature contenant les documents ci-dessous :

- Courrier de candidature.
- Portfolio.
- Attestation de garantie professionnelle (attestation URSSAF, numéro de siret, tout moyen de preuve équivalent).

Le commanditaire sélectionnera après avis du comité artistique 3 candidats admis à proposer un projet de dispositif artistique répondant aux enjeux et objectifs décrits dans l'article 2 accompagné d'un budget prévisionnel et d'une notice technique (transport, montage / démontage, entretien).

Un cahier des charges sera fourni aux 3 candidats présélectionnés.

3.2. PHASE DE REMISE DE PRESTATION ET CHOIX DE L'ARTISTE OU DE L'EQUIPE LAUREATE

Lors de cette seconde phase, seuls les trois candidats admis à déposer un projet artistique recevront les éléments complémentaires à la commande artistique et seront invités à remettre leurs projets artistiques accompagnés de leur offre de prix pour l'exécution de l'appel à candidatures, dans le délai imparti.

Au cours de cette phase, un jury composé d'un groupe d'enfants experts sera mis en place suivant les modalités mises en place par le commanditaire.

Chacun des candidats devra présenter son projet qui sera examiné avec attention par ce groupe d'enfants experts qui choisira le lauréat.

Un procès-verbal entérinera cette procédure.



3.3. MODALITES D'INDEMNISATION DES CANDIDATS ADMIS A PARTICIPER A LA PHASE REMISE DE PRESTATION

Chaque candidat ou groupement artistique équipe admis à participer à la phase offre se verra attribuer des honoraires forfaitaires d'un montant maximum de 1.000 € TTC.

Pour l'artiste lauréat, ces honoraires forfaitaires seront considérés comme le premier acompte versé au titre de l'appel à candidature.

En cas de groupement, les honoraires forfaitaires seront versés au mandataire du groupement.

Ces honoraires forfaitaires couvrent la réalisation des éléments de rendu du projet décrits dans le règlement de l'appel à candidature qui sera envoyé aux candidats retenus. Ainsi que tous les frais de déplacement et autres liés à la phase étude.

Après avis du jury sur la conformité des projets artistiques remis au regard des exigences du règlement de consultation, le commanditaire, conformément aux propositions du jury, pourra décider de supprimer ou réduire la prime d'un concurrent dans le cas où les prestations seraient jugées insuffisantes ou non conformes au règlement de l'appel à candidature.

Détail sur les paiements à verser à tous les participants (le cas échéant) :

Les paiements seront effectués en euro, selon les règles de la comptabilité publique.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture par mille formes Montpellier via Chorus. mille formes Montpellier se libérera des sommes dues au titre de l'appel à candidature, par virement bancaire au compte du participant.

3.4. COMPOSITION DU COMITE ARTISTIQUE

La composition du comité artistique procédant à la présélection des trois candidats ou groupement d'artistes admis à concourir sera constitué de :

- Trois représentants de mille formes Montpellier.
- Un représentant du Pôle Petite Enfance de la ville de Montpellier.
- Un représentant du Pôle Education de la ville de Montpellier.
- Un représentant du Pôle Solidarités de la ville de Montpellier.



3.5. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ADMISES A CONCOURIR

Critères sur 10 :

Critère 1 : Qualité de la motivation et compréhension générale de la commande.	Ce critère est jugé sur la base de la lettre de motivation.	4
Critère 2 : Adéquation de la démarche artistique avec les enjeux de la commande à travers les œuvres et projets développés par l'artiste ou le groupement d'artistes.	Ce critère est jugé notamment sur la base du CV, du portfolio et des références présentées.	4
Critère 3 : Qualifications et capacités techniques de l'artiste ou du groupement d'artistes au regard du champ disciplinaire concerné.	Ce critère est jugé notamment sur la base du CV, du portfolio et des références présentées.	2

3.6. COMPOSITION DU JURY D'ENFANTS EXPERTS

Le jury d'enfants experts est composé d'une classe de CP-CE1 de l'Ecole Jules Simon (Montpellier) accompagné par leur professeur et de deux représentants de mille formes Montpellier.

3.7. CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS ARTISTIQUES

Ces critères seront définis par le groupe d'enfants experts. Ils seront transmis aux trois artistes ou groupement d'artistes présélectionnés.

3.8. CONTRAT FAISANT SUITE A LA PROCEDURE

Un contrat sera signé entre les parties suite à la sélection du lauréat ou du groupement d'artistes.



3.9. PLANNING PREVISIONNEL

Dépôt des candidatures	A définir
Clôture de l'appel à candidatures	24 août 2026 à 10h
Sélection des 3 candidats par le comité artistique	Septembre 2026
Remise des offres / projets artistiques	1er novembre 2026
Jury des enfants experts	Novembre 2026
Notification au lauréat	Novembre 2026
Livraison et montage du dispositif artistique	Février 2027 Les dates de livraison et de montage seront indiquées de manière précise dans le contrat.

3.10. DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidats seront invités à déposer leur dossier dans son entièreté sur la plateforme : <https://forma.montpellier3m.fr/viewform/96800355-ae2-420d-9c29-0d7681589ade/>

Aucun dossier incomplet ne pourra être sélectionné. Aucun dossier remis après la date de dépôt finale ne sera examiné.

3.11. REJET DES CANDIDATURES

A la suite de la présélection des 3 candidats, mille formes Montpellier notifie le rejet des candidatures non-retenues ainsi que les motifs de ce rejet. Les candidats dont la candidature a été rejetée peuvent demander la communication des motifs détaillés du rejet de leur candidature.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DES PARTIES

4.1. ENGAGEMENT DU COMMANDITAIRE

Le commanditaire s'engage à mettre à disposition du lauréat toutes les ressources utiles au développement et à la production du projet.

Des périodes d'immersions au sein de mille formes Montpellier et au sein d'une



crèche municipale sont possibles dans le cadre de cette commande.

4.2. ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats s'engagent à :

- Respecter les enjeux, les objectifs et le calendrier.
- Respecter le cahier des charges fourni.
- Assurer le montage du dispositif artistique lors de sa présentation à mille formes Montpellier du 21 mars au 15 août 2027.
- Proposer un mode d'emploi et des indications d'installation pour son itinérance ainsi qu'une solution de conditionnement adaptée pour le transport.
- Proposer un protocole d'entretien quotidien adapté aux matériaux choisis, un protocole de restauration pour anticiper l'usure, et des indications d'usage et de médiation autour du dispositif produit.
- Participer au lancement du projet au sein de mille formes Montpellier.
- Fournir les éléments de communication nécessaires : biographie, visuels haute définition, texte sur le projet, etc.

CONTACTS

Léna Puech, chargée de production et de communication de mille formes
Montpellier : lena.puech@montpellier.fr

Chloé Dewevre, chargée de production et de communication de mille formes
Montpellier : chloe.dewevre@montpellier.fr